

## Plus de 110 000 actifs pour les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux

Les chiffres de l'emploi entrepreneurs présentés par le tableau de bord CCMSA - FNEDT en octobre sont en hausse cette année encore, avec 8 000 emplois supplémentaires. Au vu de ces résultats, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires interpelle sur l'augmentation du nombre de contrats saisonniers au détriment des contrats à durée indéterminée.

Paris, le 17 novembre 2015 – D'après le tableau de bord annuel CCMSA FNEDT, le nombre d'emplois au sein des entreprises de travaux passe de 104 488 en 2013 à 112 825 en 2014. C'est une augmentation de 8 %. Le nombre d'entreprises de travaux agricoles forestiers et ruraux progresse également de 5 %. Plus de la moitié d'entre elles sont employeurs. Le dynamisme des travaux agricoles génère les recrutements dans les entreprises. « *Ces chiffres sont le reflet de l'importance économique de nos entreprises dans les territoires* », souligne Gérard Napias, président de la FNEDT.

La plupart des contrats dans ces nouveaux emplois sont à durée déterminée. Et ce phénomène risque de s'accroître en 2015. « *Les entreprises de travaux ne peuvent pas embaucher des permanents alors qu'elles doivent faire face à des interdictions sur la réalisation des travaux (taille des haies, épandage) couplées à la diminution des fenêtres de travail à cause de conditions climatiques difficiles* », explique Gérard Napias.

En 2015, comme l'annonçait la FNEDT, la suppression de l'exonération des cotisations sociales sur les contrats Travailleurs Occasionnels – Demandeurs d'Emploi impacte les entreprises qui recourent aux contrats saisonniers. Les entrepreneurs, employeurs de saisonniers, déplorent que les mesures d'allègement du coût du travail comme le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et les baisses de cotisations du Pacte de Responsabilité et de Solidarité ne compensent pas le retour des cotisations sociales sur les salariés TO DE.